



L 120
24C

LANDBOUW-ECONOMISCH INSTITUUT

DEN HAAG (Schev.) - VAN STOLKWEG 29 - TELEF. 55.23.50 - GIRO 41.22.35

COMPTABILITÉ AGRICOLE EN HOLLANDE



Introduction.

Après la guerre mondiale 1914-1918 les organisations agricoles provinciales en Hollande se sont mises à instituer des bureaux auxquels incombent les soins de la comptabilité des agriculteurs, essentiellement à des fins fiscales. On concevait, par la force des choses, que ces données étaient importantes pour l'administration professionnelle des paysans afférents. On se déterminait bientôt à faire des aperçus sur les frais, profits et boni net pour les publier. A la prière des organisations agricoles le Ministère auquel étaient rattachées les affaires agraires, passait à l'élaboration centrale des données sur la comptabilité agricole en publiant la statistique qui en résultait. Au commencement la comparabilité des données laissait à désirer. Petit à petit on y apportait amélioration. Le nombre des exploitations suivait aussi une ligne ascendante. Peu avant la guerre étaient rassemblées des données sur un nombre global de 10.000 exploitations. Pendant la guerre on arrêtait le rassemblement des données.

Après la guerre toute l'activité des recherches économiques dans le domaine de l'agriculture se concentrait au "Landbouw - Economisch Instituut" ou L.E.I. (Institut Economique de l'Agriculture). Cet Institut a été créé par le Ministère de l'Agriculture et constitue l'organisme central où culmine l'ensemble des organisations des agriculteurs et des ouvriers agricoles et horticoles. (L'Institution pour l'Agriculture). La direction de l'Institut est nommée sur base paritaire. Le financement se fait également sur base paritaire. La direction décide sur l'emploi des sommes, la nomination du personnel, les recherches à faire et le contrôle sur la qualité scientifique des recherches. La direction se désintéresse cependant consciemment des recherches mêmes et de leurs résultats. Le directeur en assume les responsabilités.

Dans le domaine de la comptabilité agricole l'Institut a poursuivi en premier lieu les travaux du Ministère de l'Agriculture à l'égard des soins apportés aux statistiques des résultats professionnels à partir de 1946. Par rapport aux prix fixés ou en tout cas influencés de la part du Gouvernement de presque tous les produits agricoles le besoin se faisait sentir de faire des recherches sur le prix de revient des principaux produits. C'est l'Institut qui s'en occupe. A côté les esprits se tournent vers l'analyse des données économiques concernant les conditions économiques des exploitations agricoles et horticoles. Ceci peut servir à l'information des paysans afin d'aboutir à l'amélioration du mode d'exploitation et, en conséquence, à l'abaissement des prix de revient.

Dans la suite suivra un aperçu succinct sur l'organisation des travaux avec mention de la méthode d'après laquelle les données sont rassemblées et élaborées.

Nous traitons séparément:

- A. comptes financiers (pour une ferme prise dans son ensemble);
- B. coûts de production complets (coût de chaque produit séparément provenant de l'exploitation).

A. Comptes financiers.

1. Organisation.

Les organisations ont des bureaux régionaux de comptabilité agricole. Les participants fournissent régulièrement (chaque semaine ou toutes les quinzaines) les données sur les dépenses et les revenus et une seule fois par an (le plus souvent au premier Mai) sur leur inventaire de bétail et de provisions. Les frais qu'amènent la tenue des livres et les soins donnés à la déclaration des impôts, sont intégralement payés par les participants.

19/5/47

Les bureaux de comptabilité sont réunis dans une Association pour la Comptabilité agricole. Cette Association a un bureau choisi parmi ses membres, de même qu'un comité de contrôle dans lequel le Ministre de l'Agriculture, le Ministre des Finances et l'Institution pour l'Agriculture désignent un représentant.

Cette association s'est engagée à fournir à l'Institut Economique de l'Agriculture des données sur les comptabilités de ses membres pour l'élaboration subséquente dans une statistique des résultats professionnels. Le L.E.I. paie les travaux amenés par la fourniture de ces données. Ce paiement est fixé d'un commun accord, pour l'année de 1946 à fl. 5,--- par exploitation, dont les données ont été procurées. Le L.E.I. élabore ces données et les groupes d'après les domaines agricoles, les types d'exploitation et la grandeur des exploitations. Ceci à but double. En premier lieu pour obtenir un aperçu sur la rentabilité de l'agriculture. En deuxième lieu pour avoir une claire notion dans le meilleur mode d'exploitation. En Hollande il y a, à l'heure actuelle, un nombre global de 120.000 exploitations agricoles étant d'une étendue plus grande que 5 hectares. Aux bureaux de comptabilité agricole des données sur plus de 10.000 exploitations sont mises à la disposition du L.E.I.

Par suite d'un grand arriéré dans les travaux la fourniture des données par les bureaux de comptabilité agricole ne se fait pas encore promptement. Pour l'exercice comptable 1946/1947 on s'est donc contenté tout d'abord en 1947 d'un sondage de 700 exploitations pour une première orientation.

A côté des exploitations agricoles on a commencé aussi en 1947 à rassembler des données financières sur 500 exploitations horticoles. Ce rassemblement est identique à celui des exploitations agricoles.

2. Méthode.

De concert avec les bureaux de comptabilité agricole on a réussi après la guerre à aboutir à un système uniforme des comptes. Les comptabilités des bureaux sont, eu égard à l'objectif fiscal, de leur nature orientées sur la détermination des revenus et des modifications dans le capital de l'exploitant. Nous jugeons cependant le revenu personnel des individus moins important pour les statistiques. Notre intérêt est porté sur l'exploitation agricole. D'où la nécessité d'apporter quelques corrections dans la comptabilité des impôts.

En premier lieu sont omises les forces et les charges des entreprises ou des placements en dehors de l'exploitation agricole. Les loyers, l'intérêt des obligations sur l'Etat etc. sont éliminés comme revenus particuliers.

En deuxième lieu quelques postes ne provoquant pas de dépenses pour les intéressés, tels que la rétribution du travail du paysan de même que des membres de sa famille, sont haussés comme des charges. Ce travail est apprécié d'après la norme des payes pour les ouvriers agricoles et horticoles. Pour les travaux des entrepreneurs aucun montant n'est porté en compte. L'incalculatation du travail accompli par la famille permet aussi une bonne comparaison entre les exploitations entre soi. Puisque le rapport entre le travail accompli par la famille même et celui fait par des étrangers est si diversifié d'exploitation en exploitation ! La détermination de la quantité du travail accompli par les membres de la famille ne peut se faire, par la force des choses, que globalement.

Pour le capital investi dans l'exploitation les frais d'intérêt sont portés en compte au pourcentage uniforme de 3 p.c. Ici on néglige le fait que l'exploitation est financée avec du capital étranger, ou bien que les propres ressources suffisent pour couvrir les coûts. Puisqu'en Hollande presque la moitié des exploitations agricoles est prise à bail, les exploitations, exploitées par les propriétaires, sont également réduites à base d'affermage. Cela veut donc dire que pour les exploitations possédées en propre on ne place pas à intérêt le capital investi en terres et en constructions en négligeant les frais d'entretien, la contribution foncière etc. Au lieu, la rente foncière est haussée comme charge.

Il convient de signaler deux particularités qui ont lieu par dérogation aux règles édictées par le fisc.

- a. l'amortissement des machines et des outils se fait à la valeur de reproduction.
- b. A la détermination de la valeur que représente le bétail le changement des prix est éliminé pour toute la durée de l'exercice comptable pour cette partie du cheptel qui était présente au début et à la fin de l'exercice comptable. Par catégorie les exemplaires étant plus ou moins présents à la fin de l'exercice comptable, sont évalués en comparaison du commencement de l'exercice comptable aux prix qui sont en vigueur à la fin de l'exercice. On élimine de cette façon les bénéfices simulés ou les pertes simulées.

Les coûts de même que les rendements sont répartis dans quelques groupes importants. Consultez pour la spécification le schéma annexé modèle I. Celui-ci a trait aux données des exploitations individuelles. Conformément aux en-têtes du système des comptes est faite la division en rubriques de la statistique.

La classification des exploitations se fait d'après trois critères:

1. les domaines agricoles (essentiellement déterminés d'après les différents sols).
2. les types d'exploitation, où l'attention se porte surtout sur la manière de production et sur les produits, écoulés au marché.
3. les classes de grandeur. Voir les modèles II et III.

B. Coûts de production complets.

1. Organisation.

La calculation du prix de revient dès le rassemblement des données sur les exploitations jusqu'à ce que les calculations préparatoires sur la base de ces données soient faites, est tout à fait en mains de l'Institut Economique de l'Agriculture. Dans les plus importants domaines agricoles on a choisis un certain nombre d'exploitations qui sont disposées à fournir régulièrement des données détaillées au profit du calcul du prix de revient. A cet effet le but est double. En premier lieu pour servir de base pour la politique des prix. En deuxième lieu pour avancer l'étude économique concernant les conditions économiques des exploitations agricoles et horticoles. On s'associe aux efforts d'obtenir des exploitations représentatives bien dirigées. On s'intéresse généralement beaucoup à ce travail. Au total on a intercalé de cette façon plus de 500 exploitations en 1948.

Au rassemblement des données et au contrôle exercé sur l'exactitude des données on est secondé par les assistants du Conseiller Agricole. L'Institut a détaché auprès des Conseillers Agricoles une ou deux personnes administratives qui élaborent les données. Toute la comptabilité est donc tenue par région. Il existe cependant un contrôle intensif, exercé d'un point central. Il en est de même de la direction générale. Tous les formulaires sont procurés par le L.E.I. Toutes les directives sont centralement fixées. Lors des discussions qui sont régulièrement tenues, les instructions sont commentées. On exerce aussi un contrôle régulier sur les soins apportés à la tenue des livres. Les comptabilités arrêtées sont envoyées au L.E.I. Une copie est remise aux paysans participants. Au L.E.I. on fait, par région, des aperçus comparés sur un groupe d'exploitations en assujettissant les chiffres à une analyse ultérieure. Les Conseillers Agricoles se servent de ces données et analyses à l'information des paysans. Ce travail est encore dans les langes.

Les données des plusieurs années constituent la base des calculations préparatoires de la plupart des produits agricoles. Ces calculations préparatoires sont remises aux organismes des organisations agricoles et au Ministère de l'Agriculture. Elles constituent la base pour les pourparlers sur les prix des produits agricoles.

Les frais qu'amène la tenue des livres d'une seule exploitation avec spécification complète des coûts et des rendements, sont assez élevés, à savoir 300 à 400 florins. Ces frais tombent intégralement à la charge du L.E.I.

2. Méthode.

A. Établissement de la comptabilité.

Le paysan doit remplir :

1. Livre de caisse dans lequel sont inscrits :

- a. toutes les dépenses en numéraire au profit de l'exploitation, avec définition pour l'imputation de ces coûts.
- b. tous les revenus pécuniaires de l'exploitation avec mention de la qualité et la nature du produit vendu.

2. Registre aux provisions dans lequel sont inscrits :

- a. les produits employés dans l'exploitation même, tels que semences, fourrages etc. Ces produits sont, évalués au prix sorti de la ferme, inscrits comme coûts et comme rendements. (Modèle IV)
- b. quantités d'engrais chimiques et de fumier distribuées sur les différentes plantes cultivées. (Modèle V).

3. Registre annuel dans lequel sont inscrits :

- a. le nombre et l'espèce des instruments aratoires en usage et la valeur de reproduction pour la détermination de l'amortissement et du montant d'intérêts.
- b. la rente foncière de l'exploitation si le paysan la possède en propre.
- c. le projet.
- d. toutes sortes de données sur le sol, le lotissement, bétail etc., nécessaires pour le jugement de l'exploitation.

4. Listes comportant des annotations sur le travail
(Modèle VI)

dans lesquelles sont inscrits :

- a. le nombre des heures de travail nonpayées. Ces heures sont évaluées d'après les salaires horaires en cours.
- b. les heures de travail pour hommes, pour chevaux, pour tracteurs, notées pour les différents produits.

Commentaire.

A la répartition des frais des salaires on distingue:

- a. imputation directe. Ceci se fait chez travail à prix fait.
- b. imputation indirecte. Ceci se fait chez travail au salaire à l'heure. La mesure pour la répartition du salaire à l'heure sont les heures de travail.

A droite en haut du modèle sont inscrits les salaires à prix fait payés, avec une définition du végétal afférent, par quoi ces frais peuvent être directement imputés.

A gauche en haut sont notées les heures de travail au salaire à l'heure par ouvrier par jour et puis spécifiées pour les différents produits etc.

A droite en bas sont notés les salaires payés au salaire à l'heure et à prix fait. On y calcule également le salaire moyen par heure pour les salaires à l'heure. Sur les lignes A sont multipliées ensuite les heures d'ensemble par produit etc. par semaine, avec le salaire calculé par heure.

A gauche en bas sont notées les heures de travail pour chevaux et les heures pour tracteurs par produit par jour.

L'élaboration des données au bureau régional.

1. Livre de caisse.

Les données se rapportant à la caisse sont transcrites dans un registre synoptique (Modèle VII et VIII). A l'aide d'un système codé toutes les sortes de frais sont imputées, dans la mesure du possible, aux postes et produits suivants. (Ces postes constituent une station intermédiaire à la répartition des frais sur les produits.

1. Coûts généraux de l'exploitation dans son ensemble;
2. Coûts généraux des terres arables;
3. herbages;
4. chevaux;
5. le reste du bétail;
6. tracteurs;
7. etc. les produits agricoles cultivées.

Les frais des salaires et des engrais ne sont pas directement imputés aux comptes nommés à cet effet 1 à 7 etc. La répartition se fait séparément à l'aide des heures de travail et des quantités distribuées.

Après clôture des livres on détermine par addition les coûts et les rendements répartis sur les différents postes et produits (1 à 7 etc.). Suit après l'inscription de ces coûts et rendements qui ne résultent pas du livre de caisse.

11. Registre aux provisions.

Ces données sont élaborées ainsi qu'il suit:

- a. la valeur des produits utilisés dans l'exploitation même tels que semences et fourrages est inscrite d'un côté comme frais, d'autre côté comme rendement.
- b. La valeur des produits employés dans le ménage de l'exploitation même est inscrite comme rendement.
- c. D'après les quantités distribuées des engrais se fait la répartition de ces frais. A cet égard faut-il distinguer:
 1. Les coûts du fumage à l'azote sont directement imputés au végétal sur lequel celui-ci a été distribué.

2. Les coûts annuels d'ensemble du phosphore et du fumage aux sels potassiques sont répartis selon certaines normes indiquant la quantité en substances alimentaires soustraite par le végétal au sol, pour chaque plante cultivée, sur les différents végétaux.
3. Les coûts du fumier sont imputés en partie (1/5) directement au végétal fumé et répartis en partie (4/5) selon la superficie sur tous les végétaux.

III. Registre annuel.

Ces données sont élaborées ainsi qu'il suit:

- a. L'amortissement et la rente des instruments aratoires en usage se basent sur la valeur de reproduction.
- b. Pour les exploitations possédées en propre la valeur foncière est intégrée dans les frais. Toutes les exploitations sont donc réduites à base d'affermage.
- c. La composition du projet est employée pour calculer pour tous les produits le prix de revient par hectare afin d'assurer une comparaison entre toutes les exploitations entre soi.

IV. Listes comportant des annotations sur le travail.

Ces données sont élaborées ainsi qu'il suit.
On inscrit par semaine toutes les heures pour hommes, chevaux, tracteurs, les montants payés pour travail à salaire à l'heure et à forfait dans les comptes 1 à 7 etc. du registre aux annotations sur le travail (Modèle IX). Dans les colonnes des chiffres d'ensemble de la liste aux annotations sur le travail sont calculés tous ces chiffres.

A la fin de l'exercice comptable toutes les colonnes sont totalisées, tous les montants de salaire sont donc répartis sur lesdits postes et produits (1 à 7 etc.)

Calculations des prix de revient par produit.

Après cette élaboration toutes les espèces de frais sont imputées aux:

1. Coûts généraux de l'exploitation dans son ensemble;
2. Coûts généraux des terres arables;
3. Herbages;
4. Chevaux;
5. Le reste du bétail;
6. Tracteurs;
7. Etc. plantes cultivées.

En conclusion il y a encore des répartitions suivantes:

1. Coûts généraux de l'exploitation dans son ensemble. Ceux-ci sont répartis d'après la superficie sur les herbages et les plantes agricoles cultivées.
2. Les coûts des herbages. Ceux-ci sont répartis selon des normes de consommation sur chevaux et le reste du bétail.
3. Coûts des chevaux. Ceux-ci sont répartis au prorata des heures de travail pour chevaux.
4. Coûts des tracteurs. Voir les coûts des chevaux.
5. Coûts généraux des terres arables. Ces coûts sont répartis d'après la superficie sur les plantes agricoles cultivées.

On calcule, en fin de compte, pour chaque produit les coûts et les rendements par hectare.

Le paysan reçoit les données suivantes.

- a. Un rapport complet de son exploitation, dans lequel sont intégrés:
 1. les coûts d'ensemble par exploitation et par hectare.
 2. la répartition des coûts d'ensemble sur les différents produits.
 3. un aperçu des coûts et des rendements d'ensemble par produit et du bénéfice de l'exploitation.
 4. un aperçu des coûts et des rendements par hectare pour les différents produits.
 5. un aperçu des heures de travail pour hommes, chevaux et tracteurs par période de 4 semaines et par plante cultivée.
- b. Un rapport du groupe d'études professionnelles dont il fait partie afin de pouvoir comparer son propre exploitation à des exploitations pareilles. Dans ce rapport sont intégrés:
 1. un aperçu des coûts d'ensemble et des rendements d'ensemble par hectare de terre de culture pour toutes les exploitations.
 2. un aperçu pour les principaux produits des coûts et des rendements par hectare dans toutes les exploitations.
 3. un calcul des coûts des chevaux et des heures de travail par cheval par an (idem pour les tracteurs).
 4. un aperçu des heures de travail pour hommes, chevaux et tracteurs par hectare de terre de culture par période de 4 semaines pour toutes les exploitations.
 5. un aperçu des heures de travail pour hommes, chevaux et tracteurs par hectare pour les principaux végétaux pour toutes les exploitations.

Le schéma reproduit ici se rapporte aux exploitations agricoles qui prédominent. Pour les exploitations mixtes étant en Hollande d'une étendue relativement petite d'ailleurs on se sert d'un schéma plus simple où est éliminé le calcul des prix de revient de tous les produits. Pour les exploitations d'élevage étant presque exclusivement des exploitations d'élevage de bêtes laitières il est, par la force des choses, facile de calculer le prix de revient du lait. On rassemble pour porcine et oeufs séparément des données.

Pour les produits horticoles aussi des recherches sont en cours pour lesquelles les données et le matériel sont empruntés en partie aux comptabilités administrées sous notre direction, en partie aux enquêtes.

Pour ne pas porter atteinte à la brièveté de ce sommaire nous n'insistons pas à toutes ces particularités. La comptabilité des exploitations agricoles donne probablement une image suffisamment claire de la méthode d'action généralement suivie.

La calculation préparatoire.

Dans les données comptables est donnée une base, rien plus qu'une base, pour le calcul du prix de revient au profit de la fixation des prix. Les résultats de la comptabilité d'une certaine année de la récolte ne peuvent pas, par deux raisons, former de directive. En premier lieu les quantités physiques en coûts et en rendements ne sont pas normatives. En deuxième lieu les prix des éléments des frais au passé ne sont d'aucune importance pour la politique des prix de nos jours ou du demain.

Étendons-nous un peu sur le premier point. Le prix de revient est le quotient de la somme de certaines quantités de moyens de production multiplié avec les prix de ces moyens de production et la quantité obtenue du produit. Si nous supposons maintenant des prix constants des moyens de production, il est frappant que le quotient diffère sensiblement d'année par année. La cause se trouve, comme il est un fait connu, dans la circonstance qu'il n'existe pas de relation exacte entre la quantité des moyens de production employés et le résultat obtenu. Une relation qui est par exemple présente à un plus haut degré dans la production industrielle. Si l'on veut fabriquer dans l'industrie 1000 mètres de lainages on peut calculer d'avance avec exactitude de combien de kgs. de laine, d'heures de travail, frais de machine etc. on a besoin à ces fins. Et ces quantités seront pour chaque quantité subséquente de 1000 mètres de lainage, à près de chose, les mêmes. Dans l'agriculture il en est tout autre. Les conditions atmosphériques exercent une grande influence sur les heures de travail qui doivent être consacrées aux soins et à la récolte des plantes cultivées. Le temps âpre au printemps peut nécessiter un apport extra d'engrais à base nitratrée. Le rendement d'une récolte varie grandement d'année par année. Une année sèche et favorable donne un petit montant en frais par 100 kgs. de froment, tandis que ce même temps nuit p.e. à la récolte des pommes de terre ce qui provoque une majoration des frais par 100 kgs. de pommes de terre. Une autre année - dans d'autres conditions atmosphériques - peut amener une récolte de froment maigre et un haut rendement en pommes de terre; les frais de 100 kgs. de pommes de terre seront, en conséquence, bas, ceux de 100 kgs. de froment élevés.

Tels résultats "accidentels" sont réels pour les années de récolte afférentes. Ils n'ont cependant aucune importance pour aujourd'hui ou demain. Ceci vaut pour le mode d'exploitation qui est donc l'effectuation d'agissements à option, orientés vers l'avenir. Il en est de même des calculs des prix de revient qui doivent servir de base pour la fixation des prix.

Les grandes variations "accidentelles" dans les frais par unité par produit qui se présentent tous les ans doivent être éliminées par conséquent. L'influence des facteurs qu'on ne peut pas maîtriser doit être éliminée. Pour l'avenir il faut partir de la situation la plus probable. En ce cas-ci ce seront inévitablement les quantités normales - ou si l'on veut - les quantités moyennement nécessaires de moyens de production et les quantités moyennement obtenues en produits dans une série d'années. A la calculation préparatoire il faut partir des coûts et rendements normaux. De cette façon un rapport relativement exact et raisonnable est mis entre les quantités de moyens de production et la quantité en produits. Leur quotient est alors réellement un prix de revient.

La calculation préparatoire commence donc par une analyse et une interprétation des données d'une série d'années, pour ce qui est des coûts aussi bien que du rendement. On peut l'appliquer systématiquement en partant pour les coûts p.e. des moyennes sur cinq ans et pour les rendements des moyennes sur dix ans, étant donné que ces dernières démontrent une plus grande fluctuation. Il convient cependant de ne pas perdre de vue que la technique fait toujours des progrès et que les rendements suivent souvent également une ligne ascendante. L'effect peut être différent mais l'application du principe de la normalisation des quantités de frais et de rendements est indispensable.

Le deuxième point important à la calculation préparatoire est, que les prix, payés au passé pour l'achat d'outils, de matériaux etc. et les payes ne sont d'aucune importance pour aujourd'hui ou demain pour quoi les prix des produits doivent être fixés ou pour quici le chef de service doit prendre ses dispositions.

Les prix des éléments des frais doivent être ramenés au niveau actuel.

L'évaluation des prix aux cours actuels vaut pour chaque élément. Pour le calcul du prix de revient de la viande bovine p.c. les frais d'élevage du veau, d'il y a quelques années, sont évalués au niveau actuel.

L'amortissement sur les machines et instruments agricoles, même s'ils ont été achetés avant la guerre, est estimé d'après les conditions actuelles.

Cette méthode est, en effet, conforme aux lois économiques de la libre formation des prix, dans lesquelles le niveau des frais, pour chaque étape du processus de production, s'abaisse et s'élève sensiblement dans le même temps et dans des proportions semblables. De cette façon, la conjoncture est suivie du plus près possible, et des variations anormales peuvent être évitées.

Pour la fixation des prix même le choix des exploitations est d'une importance primordiable. Ici il faut observer ce qui suit. On part d'une méthode d'exploitation rationnelle, c'est-à-dire qu'on se base sur des données provenant d'exploitations bien dirigées.

En outre, ces produits doivent donner lieu à une commercialisation importante, et il convient que l'exploitation soit suffisamment grande pour que la production ne puisse être assurée par la seule main-d'oeuvre familiale.

Le calcul du prix de revient doit être fait sur des bases établies dans les régions où la culture du produit ou son élevage sont la spéculation dominante, ou tout au moins dans des régions où cette production est rationnelle.

La Haye, le 7 mai 1948.

J. Herring.

DIVISION ABSOLUTE (EN %) DES DÉPENSES PAR HA DE TERRE CULTIVÉE, PAR TYPE
 D'EXPLOITATION, SUBDIVISÉE EN GROUPES DE RÉGIONS AGRICOLES (ET EN
 CLASSES DE GRANDEUR).

Types d'exploitation /groupes de régions agricoles.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
		Nombre de fermes	Surface totale de terre cultivée	Surface moyenne de terre cultivée	Main d'oeuvre et charges sociales des personnes engagées. en argent en nature	Compen- sation d'autre travail	Graines et jeunes plants	Engrais et fumier	Nourri- ture et paille	Réparation et acquisition d'équipement	Amortisse- ment du matériel	Frais divers	
	1												
		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13

Fermage	Main d'oeuvre et charges sociales (estimé) de la famille	Intérêt du capital		Total des dépenses par ha	Bénéficiaire nette par ha	
		cheptel	matériel			
	15	16	17	18	19	20
14						

Modèle III.

TABLEAU DU REVENU BRUT EN FLORINS, LES DÉPENSES TOTALES ET LE REVENU NET PAR HA DE TERRE CULTIVÉE, PAR TYPE D'EXPLOITATION, SUBDIVISÉ EN RÉGIONS AGRICOLES (ET EN CLASSES DE GRANDEUR).

Types d'exploitation	Nombre de fermes	Surface totale de terre cultivée	Surface moyenne de terre cultivée	Revenu brut	Dépenses	Revenu net

TABLEAU DU FERMAGE PAYÉ PAR HA, PAR TYPE D'EXPLOITATION, SUBDIVISÉ EN RÉGIONS AGRICOLES (ET EN CLASSES DE GRANDEUR).

Types d'exploitation	Nombre de fermes	Surface totale	Surface moyenne par ferme	Fermage total	Fermage moyen par ha

